# Relations extérieures et information

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1977)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# V. RELATIONS EXTÉRIEURES ET INFORMATION

## Relations avec les Organisations internationales

Dans le cadre des relations habituelles du CICR avec les Nations Unies, le Délégué auprès des Organisations internationales a suivi les travaux de la trente-troisième session de la Commission des droits de l'homme, en février-mars 1977, et des deux sessions annuelles du Conseil économique et social. Des contacts ont été maintenus avec le Secrétariat, tant à New York qu'à Genève, dans la mesure où les problèmes opérationnels et les questions de doctrine et de droit l'exigeaient.

Les préoccupations humanitaires du CICR concernant la situation en Afrique australe ont amené l'Institution à envoyer deux observateurs à la « Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie », organisée par les Nations Unies à Maputo, du 16 au 21 mai 1977 (voir à ce sujet le chapitre du présent Rapport consacré à l'Afrique australe).

La vingt-neuvième session de l'Assemblée mondiale de la Santé a également été suivie, à Genève, par un observateur du CICR, ainsi que la 30e session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Les contacts avec les organisations régionales, ou leurs représentants, ont été maintenus, en particulier avec le Conseil de l'Europe, au sujet de certains aspects des droits de l'homme, de la torture et des prisonniers politiques, et avec l'OUA, au sujet des travaux de la Conférence diplomatique.

Le CICR a suivi les travaux de la 32e session de l'Assemblée générale qui revêtait un intérêt particulier du fait que le Secrétaire général des Nations Unies présentait, en Sixième Commission, un rapport sur l'ensemble des travaux de la Conférence diplomatique tandis que, en Première Commission, était débattue la question de la suite à donner aux travaux sur la limitation de certaines armes conventionnelles (résolution 22 (IV) de la Conférence diplomatique). Comme de coutume, plusieurs aspects des activités du CICR ont été abordés au cours des débats, que ce soit sur le Moyen-Orient, à Chypre, au Chili, au Sahara, en Afrique australe, au Timor oriental.

Enfin, les représentants du CICR ont poursuivi leur collaboration avec les représentants de diverses institutions spécialisées des Nations Unies telles que le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), l'UNDRO (United Nations Disaster Relief Office) et l'UNICEF, ainsi qu'avec plusieurs organisations non gouvernementales dans les domaines d'intérêt commun, tels les droits de l'homme, la protection des détenus, la lutte contre la torture et diverses questions relatives au droit international humanitaire.

## Information et relations publiques

En 1977, la collaboration entre la Ligue et le CICR dans le domaine de l'information et des relations publiques a franchi un nouveau pas, notamment à l'occasion de la XXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge. Dans le cadre de l'examen du Rapport sur la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge, le Bureau de l'Information de la Ligue et la Division Presse et Information du CICR ont en effet présenté un certain nombre de propositions visant, d'une part, à harmoniser et à rationaliser leurs moyens d'action, d'autre part, à développer une concertation plus systématique au niveau de l'établissement des objectifs et des programmes d'action. Ces propositions ont été accueillies favorablement par la Conférence, en particulier par les Sociétés nationales.

L'audio-visuel est apparu comme le secteur d'activité où les possibilités de coopération entre la Ligue et le CICR étaient les plus évidentes. Aussi l'intention des deux Institutions de mettre en commun leurs forces, leurs équipements et leurs ressources en vue de créer un centre audio-visuel conjoint (photo, films, vidéo, matériel d'exposition, etc.) a-t-elle reçu l'approbation générale.

Dans le domaine radiophonique, les émissions « RCBS » (« Red Cross Broadcasting Service »), jusqu'alors exclusivement réservées aux programmes relatifs au CICR et à ses activités, se sont ouvertes, en 1977, à l'ensemble de la Croix-Rouge. Elles sont désormais conçues et préparées conjointement avec la Ligue, la production restant sous la responsabilité du CICR.

Enfin, s'il est vrai que les grands media d'information internationaux représentés à Genève jouent, par leur effet multiplicateur, un rôle décisif dans la diffusion de l'information d'actualité du CICR et de la Ligue, les Sociétés nationales constituent, parallèlement, un relais très important. Vu qu'il existe dans chaque pays une profonde interdépendance entre l'image de la Croix-Rouge à l'échelon international et celle de la Croix-Rouge sur le plan national, il est en effet naturel que chaque Société se fasse le porte-parole de l'ensemble de la Croix-Rouge auprès de son opinion publique nationale. Cette solidarité exige une liaison étroite non seulement entre la Ligue et le CICR, mais encore entre ceux-ci et chaque Société nationale. Il est donc nécessaire que la Ligue et le CICR adaptent leur politique d'information et leurs moyens d'action aux besoins et aux réalités des Sociétés nationales. Compte tenu que cet objectif ne peut être atteint qu'au travers d'un dialogue régulier avec ces dernières, la XXIIIe Conférence internationale a souligné l'importance pour les deux Institutions internationales de la Croix-Rouge de réunir périodiquement les responsables de l'infor-

mation et des relations publiques des Sociétés nationales ayant des besoins comparables et une culture commune.

### La Revue internationale de la Croix-Rouge

Fondée en 1869, la Revue internationale de la Croix-Rouge a paru, en 1977, en trois éditions principales mensuelles — en français, anglais et espagnol — d'environ 60 pages pour chaque livraison, et en une édition abrégée de 16 pages, en allemand, composée d'extraits des éditions complètes.

Par ses articles de fond et ses recensions d'ouvrages juridiques récents, la Revue internationale est, dans le monde, la seule revue de fond de la Croix-Rouge internationale, et l'unique publication spécialisée dans le droit international humanitaire, dont elle participe ainsi continuellement au développement et à la diffusion.

Organe officiel de la Croix-Rouge internationale, la Revue tient ses lecteurs au courant, par des chroniques régulières, des activités du CICR, à Genève et dans ses délégations du monde entier. Elle relate également les activités les plus importantes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge: réunions et séminaires régionaux, fondations de Sociétés nouvelles, anniversaires marquants des Sociétés anciennes, activités extraordinaires de certaines d'entre elles, etc. Elle est ainsi un organe de liaison entre les membres de la Croix-Rouge internationale, maintenant un courant d'information et le lien nécessaires entre eux. Plusieurs de ses articles ont été repris dans les publications de nombreuses Sociétés nationales.

Parmi les textes publiés au cours de l'année 1977 par la Revue internationale, on en signalera particulièrement trois: les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, adoptés en juin par la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés; les Résolutions et décisions de la XXIII^e^ Conférence internationale de la Croix-Rouge; la Liste des Etats Parties aux Conventions de Genève, établie au 30 juin 1977.

En décembre 1977, l'Assemblée du CICR, pour des raisons financières impératives, a dû prendre la décision de réduire de douze à six les livraisons de la Revue internationale en 1978.

## VI. PERSONNEL

En 1977, l'effectif du personnel au siège du CICR a varié entre 236 (en janvier) et 262 personnes (en novembre), avec une moyenne mensuelle de 251 unités. Sur cette moyenne de 251 collaborateurs (qui est en augmentation de 10 unités par rapport à 1976), il faut compter environ 80 personnes exerçant des fonctions en relations directes, à un titre ou à un autre, avec les opérations conduites sur le terrain. Les autres étaient occupées à des tâches relevant de l'Agence centrale de recherches, de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, de la diffusion des Conventions de Genève, de la XXIII^e^ Conférence internationale de la Croix-Rouge et des relations avec les Sociétés nationales, de l'information et des relations avec la presse, de la recherche de fonds, de l'administration, etc.

L'effectif du personnel sur le terrain (délégués et techniciens envoyés de Genève) a été en moyenne de 89 par mois. Il était à son maximum (107) en avril, puis a décru progressivement avec la fin des opérations à Chypre, et les réductions introduites au sein des délégations au Liban et en Amérique latine, dès le mois de mai. Il était de 69 en novembre. On constate une légère reprise en décembre (81) principalement due aux événements dans le Sud du Liban.

Le total des collaborateurs de l'administration centrale et des délégations oscille par conséquent entre 326 (décembre) et 358 (avril) avec une moyenne mensuelle de 340.

En outre, les délégations ont bénéficié du concours de collaborateurs recrutés sur place. Leur effectif était de 197 d'avril à août. Il est ensuite allé en décroissant jusqu'en décembre (174), de sorte que l'effectif mensuel total: siège, terrain et personnel local, qui était de 555 en avril, a été ramené à 500 en décembre.

Deux cent cinquante-six personnes ont ainsi été envoyées en mission pour occuper un poste sur le terrain, soit:

— 18 chefs de délégation
— 10 délégués régionaux
— 116 délégués (dont 8 provenaient de Sociétés nationales)
— 32 médecins (dont 2 provenaient de Sociétés nationales)
— 11 infirmières (dont 5 provenaient de Sociétés nationales)
— 10 délégués-agence
— 11 administrateurs
— 18 secrétaires
— 24 opérateurs-radio
— 6 techniciens

Le CICR a organisé à Cartigny (près de Genève), en 1977, trois cours de formation pour candidats-délégués et personnel technique, qui ont réuni 82 participants.